

Une société démocratique sans Etat est-elle imaginable?

OPINION

OLIVIER MEUWLY
HISTORIEN

Cette question sous-tend l'ouvrage publié en 2021, dans sa version française, par David Wengrow et David Graeber: «Au commencement était... Une nouvelle histoire de l'humanité» (Editions Les liens qui libèrent). Subitement décédé peu après la sortie de la version anglaise de son opus, le célèbre anarchiste David Graeber, livre, avec son collègue, une ample réflexion sur la nature des sociétés démocratiques, sur la vision de l'histoire qui les a accompagnées, sur les mécanismes de gouvernement ou de gouvernance des sociétés humaines. Avec une question fondamentale qui innerve leur réflexion: toute société est-elle condamnée à confier son destin à des bureaucraties? Leur réponse ne laisse planer aucune ambiguïté.

Certes Graeber et Wengrow ne camouflent pas leurs intentions. Ils se réclament d'un anarchisme assumé et espèrent prouver que les modes organisationnels que nous connaissons ne sont subordonnés à aucune inévitabilité. Leur démonstration ne manque cependant pas de panache et alimente pour le moins la réflexion. Ils entendent déconstruire le narratif classique des sociétés démocratiques modernes, adossées au binôme Hobbes-Rousseau. Non, selon eux, l'invention de l'agriculture n'a pas créé l'inégalité et, réciproquement, l'homme n'a pas pour seule vocation de se métamorphoser en loup.

Se basant sur les recherches les plus récentes en archéologie et en anthropologie, les auteurs proposent un voyage dans les sociétés les plus anciennes et montrent la grande variété des modes d'organisation ayant existé. Ils reprennent à leur compte les analyses de Pierre Clastres, en vogue au sein du mouvement soixante-huitard et admiratives de l'organisation sans Etat, horizontale en quelque sorte, des peuples

amazoniens. Mais ils balaient un horizon plus large et repèrent des sociétés échappant au classique modèle d'une royauté entourée d'un ample appareil bureaucratique et religieux dans l'Amérique précolombienne, en Mésopotamie antique, sur le territoire de l'actuelle Ukraine.

Ils montrent ainsi que la lecture de l'histoire a été largement conditionnée par les présupposés des peuples occidentaux. Or le mythe du «bon sauvage» obéissait davantage à l'image que les Occidentaux souhaitaient se donner des peuples qu'ils colonisaient qu'à la réalité. Exhumant de nombreux témoignages de contemporains ou de chercheurs négligés, les auteurs proposent une lecture décentrée des relations entre les Européens et les «indigènes», qui avaient développé leurs propres organisations politiques. Les Lumières ont d'ailleurs souvent bien saisi l'originalité des structures imaginées par les peuples dits «sauvages» et s'en sont largement inspirés.

Il n'est pas aisé d'appréhender une autre culture en dehors de ses propres références. Ainsi l'érudition allemande du XIXe siècle aura-t-elle de la peine, comme l'expliquent les auteurs, à se soustraire aux cadres bismarckiens posés comme des évidences méthodologiques. Elle restera prisonnière d'une compréhension figée des rapports sociaux des peuples anciens et lointains, comme si ceux-ci ne pouvaient

s'organiser d'une autre manière. Or les exemples analysés par les auteurs, et desquels ils se gardent, à raison, de tirer une quelconque théorie générale, éclairent de façon stimulante l'inventivité humaine en matière d'«ingénierie» sociale.

Cette lecture se fonde bien sûr dans une vision très à la mode tendant à réhabiliter les peuples «premiers» au détriment des «blancs» accusés d'avoir confisqué le récit historique. L'étude de Graeber et Wengrow n'en présente pas moins une histoire nourrie d'échanges beaucoup plus denses qu'on le croyait et surtout une évolution riche d'une multitude d'expérimentations sociales et politiques capables de faire surgir, dans certains cas, des sociétés étonnamment égalitaires. Etablies sur des schémas presque communistes, certaines sociétés se révèlent, sinon «démocratiques» dans le sens «moderne» du terme, du moins guidées par des formes de participation associant de larges pans de la population.

C'est le grand apport du livre de Graeber et Wengrow. Comme outil d'analyse de la société moderne, il nous invite à élargir nos cadres réflexifs habituels et à oser admettre que d'autres approches ont été testées, que, par conséquent, les modèles d'aujourd'hui peuvent être transformés, repensés, réaménagés. Exercice pas inutile à une époque où sont débattus loin à la ronde des systèmes de démocratie participative. Mais c'est aussi la limite de l'ouvrage: à quoi correspondrait une société réellement vidée de ces structures étatiques que l'on croit inhérentes à toute société dite «complexe»? Prudemment, les auteurs esquivent tout pronostic. A des ZAD institutionnelles? Un point reste sûr: l'Etat démocratique n'est contraint par aucun hiératisme, il doit faire l'objet d'une réflexion constante. Libéraux et anarchistes seront d'accord sur ce point. ■

L'accord avec l'UE, un intérêt essentiel de la Suisse

INCIDENCES



FRANÇOIS NORDMANN

Le Conseil fédéral se penchera sur le dossier des relations avec l'UE dès la fin de la session parlementaire. Il tiendra dans ses mains le sort des négociations avec Bruxelles. Il va bientôt publier un rapport sur les options de la politique européenne de la Suisse, et pourra préciser ses attentes. Il aura entre autres sous les yeux le rapport de l'ancien secrétaire d'Etat Mario Gattiker sur l'attitude des partenaires sociaux et des cantons. Les syndicats maintiennent leur opposition à tout aménagement des mesures d'accompagnement: le Conseil fédéral continuera-t-il à les suivre ou est-il disposé à faire quelques concessions au principe de la libre circulation des personnes?

A Berne, on se félicite de la poursuite des pourparlers exploratoires entamés avec l'UE. Certes, les points de vue restent éloignés et l'on compte prendre tout son temps pour les rapprocher. L'opinion publique connaît la position défendue par la négociatrice en chef, la secrétaire d'Etat Livia Leu, dans une lettre du 30 mai qui a aussitôt fuit. Elle se déclare prête à entrer en matière sur certains aspects qui sont, dit-elle, dans l'intérêt de l'UE – l'homogénéité du marché intérieur, l'harmonisation dynamique du droit ou le rôle de la Cour de justice de l'Union européenne –, mais elle rappelle que la Suisse n'étant pas membre de l'UE, il faudra trouver des accords spécifiques et établir des exceptions et des clauses de sauvegarde pour préserver l'ordre constitutionnel et les intérêts matériels essentiels de la Suisse. Elle est disposée à pérenniser le versement aux programmes de cohésion en faveur des pays d'Europe de l'Est. Elle veut bénéficier d'un droit de consultation pour toute la législation relative au marché intérieur. Elle ne veut pas d'une renégociation de l'accord de libre-échange de 1972 dans ce contexte.

A Bruxelles, on se demande s'il vaut la peine d'ouvrir des négociations proprement dites dans ces conditions. La Suisse a dit non à trois reprises à l'Union européenne avant de rejeter l'accord institutionnel après trois ans de tergiversations: aujourd'hui, elle se situe dans l'optique d'un nouvel accord bilatéral III avec quelques suppléments, dans l'esprit des années 1990. La Commission est peu encline à jouer cette partition: la participation au marché intérieur exige l'application de règles uniformes. Celles-ci ont été discutées et modulées au cours de négociations qui se sont déroulées de 2014 à 2018. Le texte qui en est issu a été remis au conseiller fédéral Ignazio Cassis qui dirigeait la délégation suisse lors de l'ultime séance de négociation. Il a accepté de le transmettre au Conseil fédéral, qui l'a ensuite refusé. La Commission entend se prémunir contre le risque d'un nouveau rejet en extrême de la part de la Suisse. Elle veut la garantie politique que cette fois, le Conseil fédéral ira jusqu'au bout. Le début rantanplan des pourparlers exploratoires n'est pas encourageant. Les contours de l'accord sur le plan technique sont détectables, mais la volonté politique est-elle présente?

Le Conseil fédéral doit saisir l'occasion d'envoyer un signal fort et clair à Bruxelles. Sa position, arrêtée littéralement à la veille du déclenchement de la guerre en Ukraine, qu'il n'avait pas vu venir, n'est pas adaptée à la transformation historique des relations internationales intervenue depuis lors. Nous avons davantage besoin de resserrer nos liens avec l'Union européenne et donc d'aplanir les différends avec elle en temps de guerre. C'est devenu un enjeu de sécurité. Nous avons su nous montrer solidaires de nos principaux partenaires pour ce qui est des valeurs et des intérêts partagés. En plaçant l'accord avec l'UE dans cette perspective, l'objectif devrait être de conclure cette négociation qui dure en fait depuis trente ans. Non pas à n'importe quel prix, mais en redéfinissant les paramètres de notre relation avec l'UE, qui représente un intérêt vital de la Suisse. Membre? Non-membre? Que signifie cette distinction s'il s'agit d'interagir, ensemble, dans le marché intérieur que nous ouvrons l'UE? Il est urgent de donner un nouvel élan à nos rapports avec l'Union européenne. ■

SUR LES BLOGS

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué

«Votre femme refuse de renoncer à sa nationalité française alors que cela vous permettrait de devenir Suisse. Vous manquez d'autorité. Une femme vaudoise jamais ne discute une décision de son mari.» L'écrivain Jacques Neirynek raconte avec truculence comment de Belge, il est devenu Suisse, en écho avec le débat qui renaît sur les «naturalisations facilitées». En écho aussi, l'égalité hommes-femmes, en ce 14 juin.

www.letemps.ch/blogs

Anticiper la fauche des prairies, une fausse bonne idée pour la biodiversité

OPINION

JEAN-YVES HUMBERT ET RAPHAËL ARLETTAZ
BIOLOGISTES, UNIVERSITÉ DE BERNE

Le Temps des 22 mai et 10 juin nous relate le désir de certains agriculteurs de faucher avant le 15 juin leurs prairies déclarées comme surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). C'est malheureusement une fausse bonne idée si l'on souhaite que les SPB continuent à remplir leur rôle de préservation du vivant. La biodiversité des milieux agricoles a fortement régressé, entraînant de nombreuses extinctions locales d'espèces jadis répandues dans nos campagnes. Mises en place en Suisse dès le début des années 1990, les SPB, qui font partie des prestations écologiques requises pour l'obtention des paiements directs, ont permis de corriger quelque peu le tir. Il serait désastreux pour la biodiversité d'affaiblir cette mesure.

Aujourd'hui, les prairies extensives estampillées SPB représentent 8 à 9% de la surface agricole utile suisse. Comparées aux prairies conventionnelles (intensives), les prairies extensives abritent une bien plus grande diversité végétale et animale. Toutefois, par rapport à la situation qui prévalait encore dans les années 1960, leur apport pour la biodiversité reste encore modeste, en particulier en zone de plaine.

Le problème écologique principal du paysage agricole du Plateau suisse réside dans un manque d'hétérogénéité spatiotemporelle – un facteur clef de la diversité biologique – au niveau des habitats offerts à la flore et à la faune sauvages. En cause: les remaniements parcellaires et l'élimination des micro-habitats (haies, milieux humides, etc.) qui ont induit une simplification du paysage tandis qu'une mécanisation toujours plus poussée a entraîné une concentration temporelle des interventions agricoles. Alors que les travaux des champs étaient autrefois étalés dans le temps, contribuant à cette hétérogénéité spatiotemporelle du paysage, ils se concentrent aujourd'hui sur des laps de temps très courts.

Pendant plus de dix ans, une équipe de recherche de l'Université de Berne*, menée par les deux auteurs soussignés, a testé et comparé trois régimes de fauche, distincts du régime habituel qui stipule que la fauche des prairies SPB ne doit pas intervenir avant le 15 juin. Les résultats sont extrêmement encourageants. Ils démontrent que laisser de 10 à 20% d'herbages non fauchés sur la surface d'une prairie SPB sous la forme d'une zone refuge, lors des opérations de fenaison, favorise la petite faune. Après quelques années de cette gestion différenciée, il y a deux fois plus de sauterelles et de criquets et également plus d'abeilles sauvages dans les prairies avec refuge par rapport aux prairies fauchées sur l'intégralité de leur surface.

Dans les prairies dont la fauche a été expérimentalement retardée d'un mois (15 juillet), la population d'orthoptères (sauterelles et criquets) quintuple, alors que celle des guêpes parasitoïdes (auxiliaires naturels extrêmement efficaces dans la lutte contre les ravageurs) triple et celle des araignées double. Les populations de papillons et les syrphes profitent également de ces deux mesures (refuge et retard de fauche) qui sont ici ou là déjà mises en place dans le cadre de projets de mise en réseau. Le principe biologique sous-jacent est que le retardement de la première fauche ou le maintien d'une zone refuge prolonge la disponibilité temporelle des ressources pour la biodi-

versité: nectar et pollen pour les papillons et abeilles, plantes hôtes pour la reproduction (oviposition) et l'alimentation des invertébrés, permettant à une multitude d'organismes de boucler leur cycle de vie. Une plus grande abondance d'invertébrés enchantera également les oiseaux insectivores qui se sont raréfiés jusqu'à leur quasi-extinction en zone de plaine (tarier des prés).

Malheureusement devenues régulières dans certains cantons, les dérogations pour l'anticipation de la date de la première fauche avant le 15 juin sont à déconseiller du point de vue de la biodiversité. En effet, la réflexion sur les contraintes liées à l'accomplissement du cycle vital préconise une fauche tardive plutôt que précoce. Cette conclusion est étayée par notre récente méta-analyse de la littérature scientifique: la biodiversité botanique et faunistique des prairies extensives est toujours plus élevée lorsque la première coupe a lieu tardivement, soit au cœur de l'été plutôt qu'à la fin du printemps.

Certes, le désavantage d'une fauche tardive réside dans un foin riche en fibres qui sera moins optimal pour l'alimentation des vaches laitières. Il pourra cependant être affouragé aux vaches allaitantes, aux jeunes bovins ou aux chevaux. L'objectif des prairies extensives déclarées en tant que SPB est double: produire du fourrage tout en promouvant la biodiversité. C'est donc le résultat d'un compromis et les contributions financières sont justement là pour compenser un moindre rendement et un fourrage moins adapté à l'élevage laitier. En mettant en œuvre ces mesures écologiques, les agriculteurs fournissent une prestation importante pour tout un chacun et à l'égard des générations futures. ■

* Humbert J.-Y., Buri P., Unternährer D. et Arlettaz R., Des régimes de fauche alternatifs pour favoriser la biodiversité des prairies. Recherche agronomique suisse 9, 2018: 314-321.